



ACTU



MARS 2025, NUMÉRO 4

EDITORIAL

Heureux qui communique

Cette devise est certainement le leitmotiv de cette nouvelle majorité.

A grand coup de bonnes nouvelles, à grand coup de slogans, à grand coup d'autocongratulations.

Et pourtant, en décortiquant l'effet d'annonce, il nous apparaît que la communication est bien souvent édulcorée, voire maquillée au détriment de la vérité.

Extraits :

La communication à propos du budget : un boni de 412.801,58 €, garantissant des finances saines.

La vérité à propos du budget : notre Bourgmestre présente le boni tous exercices cumulés. En fait, le boni prévisionnel de l'année est de 70 000 euros en puisant dans les réserves quelque 600 000 euros. Soit quelque 530 000 euros de mali.

Sans restrictions drastiques, la commune va droit dans le mur.....

(suite en page 2)

CONSEIL COMMUNAL DU 26/03/2025

Ce 26 mars 2025 a eu lieu un conseil communal. Il y avait 15 points en séance publique et 2 points à huis-clos.

Parmi ces 15 points, il y avait 2 points concernant l'approbation du cahier des charges pour l'acquisition de nouveaux véhicules.

Pour rappel vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil Communal sur le site internet de la Commune :

<https://www.habay.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal-du-19-fevrier-2025.pdf>



La communication à propos du remplacement des compteurs d'eau : le Conseil communal a validé le remplacement des compteurs de plus de 16 ans, afin d'améliorer la gestion de l'eau potable.

La réalité : le Conseil communal a validé l'achat de compteurs d'eau. Pour les nouvelles constructions et le remplacement des compteurs de plus de 16 ans. Soit 150 compteurs pour les nouvelles constructions et 150 compteurs pour remplacements... et ce sur 2 ans... En 2025, 1225 compteurs ont plus de 16 ans et fin 2026, après remplacements, 1312 compteurs auront plus de 16 ans.

La gestion de la facturation de l'eau potable est-elle améliorée ?

Heureux qui communique juste

Le groupe Gérer+ considère qu'une bonne communication doit être complète et correcte. Si ce n'est pas le cas, c'est de la publicité mensongère par omission, de la poudre aux yeux.

Heureux qui communique vrai

Le groupe Gérer+, par ses analyses, publications et interventions, vous informe au mieux, factuellement et sans détour. Et rien de ce qui n'est écrit ne peut être contredit.

Heureux qui communique ouvert

Le groupe Gérer+ considère que la communication ouverte est le seul moyen d'oser la transparence, favoriser les échanges et recevoir la critique (positive ou négative).

Heureux qui communique cohésif

Le groupe Gérer+ promeut la communication de groupe au détriment de la communication individuelle afin de garantir à tous ses lecteurs objectivité, partage, clarté et cohésion. Communiquer personnellement c'est un peu s'octroyer toutes les décisions prises par la majorité et la minorité.

Ce bulletin n°4 continue à vous informer au mieux de la situation réelle de notre Commune. Pas des rencontres improbables, pas des créations de groupes de réflexion, mais sans promesse, sans chichi, sans tabou, ...

Une communication juste, vraie, ouverte et cohésive.

Pierre-Louis USELDING

LE CONSEIL COMMUNAL DU 26/03/2025

3. Conseil communal : désignation des représentants à l'ASBL Agence pour l'emploi

Les 3 représentants pour Gérer+ sont :

- Wendy JOSWIAK
- Véronique MERGAUX
- Jojo MORIS



4. Conseil communal : Maison du Tourisme Haute-Sûre Forêt d'Anlier : désignation des représentants communaux - révision de sa délibération du 29 janvier 2025.

Les 2 représentants de Gérer+ sont :

- Philippe HALBARDIER
- Jojo MORIS

5. CPAS - Démission de Madame Valérie ROQUEPLO, conseillère au Centre Public d'Action Sociale (Groupe Gérer +) - élection de M. Gilles Schmit en remplacement.

7. Finances - Zone de police - Budget 2025 - Quote-part communale - Approbation

Approuvé

La quote-part communale s'élève 603.232,67€. La prévision au budget 2025 est de 629.171,30€

9. Marchés publics/Gestion de projets - Acquisition de nouveaux véhicules utilitaires pour le service communal des Travaux : Approbation du cahier spécial des charges, des conditions et du mode de passation.

Lot 1 : Véhicule type fourgonnette estimée à 35.000€ tva

Lot 2 : Véhicule utilitaire type fourgon estimé à 40.000€ tva

Lot 3 : Véhicule utilitaire type fourgon estimé à 35.000€ tva

Lot 4 : Véhicule utilitaire type camionnette plateau double cabine estimé à 60.000€ tva

Le montant global est estimé à 170.000€.

Il y aura une reprise des anciens véhicules. **Approuvé**



10. Marchés publics/Gestion de projets - Acquisition d'un camion type 4x4 avec système de porte-conteneurs : approbation du cahier spécial des charges, des conditions et du mode de passation

Acquisition d'un camion type 4x4 avec système de porte-conteneurs, le montant estimé s'élève à 242.000€ tva. **Approuvé**

C'est une demande des fontainiers précise l'Echevin des Travaux.

Jean Marc DEVILLET souligne que c'est un bon achat et qu'il est nécessaire.



Pour rappel, il est prévu un montant de 750.000€ aux Services Extraordinaires qui sera financé par un emprunt, 421/96120-51.

Interpellations de Pierre-Louis USELDING

1) Pierre-Louis a rappelé sa question au sujet de l'eau pour laquelle il n'a pas eu de réponse. Il a demandé que sa question soit inscrite au procès-verbal de la séance.

2) Pierre-Louis a rappelé qu'un emprunt de 2.000.000€ avait été souscrit en 2020 pour le financement de dépenses extraordinaires (PV du 20/06/2018). Qu'en est-il ? L'emprunt n'a pas été demandé par le Conseil. Des intérêts ont-ils été payés ?

Le Bourgmestre suggère de remettre cet emprunt sur un autre projet, mais n'a pas répondu aux questions.

3) Achat de Trabelbo

La rencontre avec M. Marechal, patron de Trabelbo, n'a pas encore eu lieu.

Le Bourgmestre rappelle la présence de fûts toxiques qui doivent être évacués le plus rapidement possible ; cela a été précisé à Maître Voisin liquidateur de Trabelbo.



Le bâtiment que la Commune prévoit d'acheter est en mauvais état, ne faudrait-il pas s'interroger sur le bien fondé d'acheter ce bâtiment ?

4) Travaux - conduite d'eau

Les travaux H3 ont débuté et c'est pendant ces travaux qu'une conduite a été malencontreusement cassée, occasionnant des désagréments au niveau des eaux de distribution à Houdemont et sur le haut de Habay-la-Vieille.

Les réparations ont été faites par l'entreprise aidée des fontainiers.

Une planification d'un plan d'urgence est en préparation afin de pouvoir faire face rapidement à ce type d'incident à l'avenir.



Les travaux H4 concernant l'alimentation en eau n'ont pas encore commencé. Une réunion est prévue avec Vivalia prochainement. Pierre-Louis a rappelé qu'une convention devait absolument être établie afin de fixer, entre autres, les responsabilités de chacun.

Véronique Mergaux a interrogé le Bourgmestre concernant le futur batopin de Habay-la-Neuve

En 2024, ce batopin a fait l'objet d'une pétition qui a recueilli 865 signatures.

Le commerçant à l'origine de cette pétition a demandé à plusieurs reprises au Bourgmestre un rendez-vous. Ses demandes répétées ont été ignorées.

Ne se sentant pas écoutés, quelques représentants des commerçants, des associations et des citoyens ont dû se résoudre à nous demander de remettre nous-mêmes la pétition au Bourgmestre. Ils nous ont également fait part de leur inquiétude quant à l'emplacement du batopin.

Interrogé, le Bourgmestre nous a déclaré ne pas avoir vu les différents rappels concernant le dépôt de la pétition. Il ajoute, à nouveau, qu'il n'a pas le temps de lire ses courriels. Réponse classique quand une demande dérange ?

Cette réponse est inacceptable pour nous. Elle démontre à nouveau que le dialogue et l'écoute des citoyens sont bafoués.

Les commerçants et citoyens auraient en effet souhaité être partie prenante aux discussions quant à l'emplacement du batopin.

Mis devant le fait accompli, ils estiment à juste titre que l'emplacement prévu (derrière le Pachis) est loin de faire l'unanimité.

Jean-Marc Devillet a également fait remarquer que l'avis de la Police devrait être demandé pour l'obtention du permis.

Un citoyen soucieux du patrimoine de la Commune nous a également rappelé qu'il existe des projets de conservation des murs en pierre sèche tel que celui que le Bourgmestre a décidé de rabattre pour donner l'illusion d'un peu plus de sécurité dans ce coin sombre et isolé à l'arrière du Pachis.

La Présidente du CPAS, Corinne Legros, qui est également responsable de la participation citoyenne a admis qu'il n'était pas acceptable qu'une demande signée par 865 personnes ait été ignorée. Elle reconnaît que depuis le début de cette nouvelle mandature peu d'attention a été accordée aux demandes citoyennes.

Elle nous a promis de mettre tout en œuvre pour une gestion efficace des courriels afin que de tels problèmes ne surviennent plus, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.



5) Préparation du conseil du 19 février

Pour rappel, lors de la préparation du Conseil du 19 février, notre Bourgmestre a réinterprété de manière abusive les articles 80 et 81 du Règlement d'Ordre Intérieur fixant les modalités d'accès à l'information pour les conseillers communaux.

Il en résulte depuis, une confusion, tant pour les conseillers que pour les agents administratifs : l'accord et la présence d'un échevin ne doivent pas être demandés par un conseiller qui souhaite consulter un dossier dans le cadre de la préparation d'un Conseil communal.

Pierre-Louis demande que ceci soit clarifié auprès des agents administratifs.

Interpellation de Jean-Marc DEVILLET

Jean-Marc signale que les locaux du service travaux n'ont plus été nettoyés depuis 3 semaines, l'agent en charge de cette tâche ne s'y présenterait pas mais ces heures lui seraient payées. M. le Bourgmestre signale avoir été mis au courant et se renseigne.

Jean-Marc rappelle également qu'il n'a pas reçu les documents relatifs à certains points du Collège des 10 et 17 février.

A leur demande, les Conseillers ont en effet le droit de disposer des documents ayant trait aux réunions de Collège.

Le Collège lui a répondu que ces documents lui seraient envoyés prochainement.

Interpellation de Jojo MORIS

Une société active dans le divertissement du sport aimerait investir dans un projet d'environ 5.000.000€ sur Habay la Neuve.

L'administration communale a effectivement eu des contacts. Il devrait y avoir une présentation au Collège.

Job étudiant : il y a une demande de certains services, une communication sera faite.